

## **Stratégie de gestion d'un fleuve métropolitain. L'exemple de la Métropole du Grand Paris**

Strategy of management of a metropolitan river. The example of the Metropolis of Grand Paris

Alexie Lorca

EPTB Seine Grands Lacs – alexie.lorca@seinegrandslacs.fr

### **RÉSUMÉ**

La création au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la Métropole du Grand Paris en application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, va constituer une opportunité pour ouvrir une nouvelle page des relations entre la ville et le fleuve. Paris étant une énorme agglomération implantée sur un petit fleuve, il convient de profiter de cette évolution pour redéfinir un cadre stratégique harmonieux et durable entre la métropole et son bassin versant incluant les rivières qui l'alimentent, à savoir la Seine et ses grands affluents de l'amont, l'Yonne, l'Aube et la Marne.

Au sein du projet métropolitain qui organise une nouvelle phase de densification et d'extension des réseaux de transports répondant aux critères modernes de développement durable, la place stratégique du fleuve doit être analysée et mise en perspective, au sein d'un Plan Seine renouvelé.

Seule peut faire écho aux approches administratives, économiques, démographiques, sociales qui président à l'élaboration de la métropole, une réflexion sur l'aménagement et la gestion équilibrée du fleuve, à l'échelle de son bassin versant amont. La rivière ne connaît pas les limites administratives. Elle ne peut être appréhendée que dans son ensemble, tant en termes de prévention des inondations et des sécheresses que de soutien d'étiage, de bonne qualité des eaux ou de culture du fleuve. Cette vision globale, liée à la mise en œuvre d'une vraie solidarité amont-aval est le gage d'une harmonie vitale entre la métropole du Grand Paris et la Seine.

### **ABSTRACT**

January 2016 will see the official creation of the "Métropole du Grand-Paris" in application of the MAPTAM law of 27<sup>th</sup> January, 2014. This exciting new project is also an opportunity to open a new chapter in the relationship between the city and its river and go beyond obligations imposed by existing European directives. The imposing territory of the greater Paris area being located on a relatively small river, every advantage should be taken of this evolution to redefine a balanced and sustainable strategic framework to link the metropolis and the basin, together with rivers that feed it, namely the Seine and its major upstream tributaries, the Yonne, the Aube and the Marne.

On 1<sup>st</sup> January, 2016, the population of the Métropole du Grand-Paris (MGP) will total some 6.7 million people. It will principally combine Paris with the three Departments which currently form the Petite Couronne (those immediately surrounding Paris), Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis and Val-de-Marne. MGP will therefore concentrate more than half of the population of the Ile-de-France region, a total of 12 million people representing 19% of the total French population, generating 31% of national GDP and making it the 1<sup>st</sup> European regional economy (612 billion euros in 2012).

This future metropolis, with its major human, social, and economic challenges, is traversed by a relatively small river, the Seine, responsible for the original development of the city. The river Seine will be an important player in the MGP, together with 3 of its major tributaries, the Aube, the Yonne and the Marne (which also flows through the Paris region). It is therefore important that, as of now, the river should be considered not only on the level of its drainage basin but also in terms of its situation within the burgeoning metropolis.

### **MOTS CLES**

Bassin versant, culture du fleuve, inondations - étiages, Métropole du Grand-Paris, solidarité amont-aval

## **Stratégie de gestion d'un fleuve métropolitain. L'exemple de la Métropole du Grand Paris**

La création au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la Métropole du Grand Paris en application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, va constituer en complément des obligations résultant déjà de la mise en œuvre des directives européennes une opportunité pour ouvrir une nouvelle page des relations entre la ville et le fleuve. L'imposant territoire de l'agglomération parisienne étant implanté sur un petit fleuve, il convient de profiter de cette évolution pour redéfinir un cadre stratégique harmonieux et durable entre la métropole et son bassin versant incluant les rivières qui l'alimentent, à savoir la Seine et ses grands affluents de l'amont, l'Yonne, l'Aube et la Marne.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce sont quelque 6,7 millions d'habitants qui seront réunis dans la Métropole du Grand Paris (MGP). Elle rassemblera principalement Paris et les trois départements actuels de la Petite Couronne, les Hauts de Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. La MGP concentrera ainsi plus de la moitié de la population de la Région Ile-de-France, qui elle-même, forte de 12 millions d'habitants représente 19% de la population française, génère 31% du PIB national, ce qui en fait la 1<sup>ère</sup> économie régionale européenne (612 milliards d'euros en 2012).

Cette future Métropole aux enjeux humains, sociaux et économiques considérables, est traversée par un petit fleuve, la Seine, grâce auquel elle a pu se développer. Avec 3 de ses principaux affluents, l'Aube, l'Yonne et la Marne (qui traverse elle aussi la région parisienne), la Seine va constituer un acteur majeur de la MGP. Il convient dès à présent de penser le fleuve tant au sein de la Métropole en formation, qu'à l'échelle de son bassin versant.

En effet, seule peut faire écho aux approches administratives, économiques, démographiques, sociales qui président à l'élaboration de la métropole, une réflexion sur l'aménagement et la gestion équilibrée du fleuve. La rivière ne connaît pas les limites administratives. Elle ne peut être appréhendée que dans son ensemble, tant en termes de prévention des inondations et des sécheresses que de soutien d'étiage, de bonne qualité des eaux ou de culture du fleuve. Cette vision globale, liée à la mise en œuvre d'une vraie solidarité amont-aval est le gage d'une harmonie essentielle entre le Grand Paris et la Seine.

Au sein du projet métropolitain qui organise en priorité une nouvelle phase de densification et d'extension des réseaux de transports répondant aux critères modernes de développement durable, la place stratégique du fleuve doit être analysée et mise en perspective, au sein d'un Plan Seine renouvelé.

Plus que jamais, une attention majeure doit être apportée à la régulation de la rivière, tant en termes de crues que d'étiages.

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs qui regroupe aujourd'hui Paris et les 3 Départements de sa petite couronne et devra voir sa gouvernance élargie au plus tard en 2018 est déjà inscrit dans cette approche et participe à divers programmes européens.

Il a ainsi commandé à l'OCDE, en partenariat avec l'Etat et la Région Ile-de-France une étude, éditée en 2014, sur les enjeux macro économiques d'une inondation majeure du bassin parisien, qui montre que les dommages inhérents à une grande inondation engendreraient suivant les scénarios un coût de 3 à 30 milliards d'euros pour les seuls effets directs et auraient donc un impact significatif en termes de PIB, d'endettement du pays et d'emploi. Parmi les dispositifs de prévention des inondations mis en place par les pouvoirs publics, Seine Grands Lacs porte aujourd'hui le Programme d'actions 2014-2019 de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes, qu'il a co-élaboré avec la ville de Paris et les 3 Départements de la petite couronne en concertation étroite avec les services de l'Etat.

Par ailleurs, il est important de noter que si les différentes études ne parviennent pas à discerner à ce jour l'impact du changement climatique sur les crues, elles mettent en lumière ses conséquences sur les étiages. A horizon 2050, la Seine devrait ainsi subir une baisse de débit d'étiage de l'ordre de 30%. Il convient donc de travailler à la gestion des étiages à l'aune de cette information.

L'EPTB propose également son expertise à différentes instances de travail attachées à la création de la Métropole du Grand-Paris, comme par exemple l'Atelier International du Grand-Paris et à la mission d'appui technique (coordonnée par le Préfet de bassin) de mise en place de la nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » créée par la loi du 27 janvier 2014 qui vise à renforcer la maîtrise d'ouvrage locale en la matière afin de répondre notamment aux obligations européennes.

Afin de faire face aux différentes problématiques exposées, qui doivent se gérer à l'échelle du bassin versant de la Seine, la Réforme territoriale en cours doit être l'occasion de rééquilibrer sa gouvernance. En effet, afin de protéger Paris et la Petite Couronne des inondations, 4 lacs-réservoirs ont été construits entre 1949 et 1990, en amont de la capitale. La création de ces ouvrages exploités aujourd'hui par l'EPTB a été ressentie par les habitants de ces territoires, comme une emprise hégémonique de la capitale. Ce sentiment perdure, même s'il tend aujourd'hui à s'émousser un peu avec l'amont. D'autant que les élus de l'amont n'ont jamais été associés à la gouvernance de ces ouvrages. Au moment où se crée la Métropole du Grand-Paris, il est plus que jamais nécessaire d'instaurer une confiance et une solidarité durables entre l'amont et l'aval. Il convient pour ce faire de rééquilibrer la gouvernance de l'EPTB, en l'ouvrant aux territoires de l'amont. Seine Grands Lacs a commencé à préparer cette évolution en se dotant d'un Comité consultatif composé des différents acteurs du bassin amont de la Seine.

Il s'agit donc bien pour l'EPTB de co-construire autour d'un diagnostic partagé, une nouvelle gouvernance qui permette dans le cadre de ses missions et aux côtés de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et des autres acteurs du bassin, de participer à l'élaboration d'une stratégie de gestion du bassin amont de la Seine. Cette stratégie de bassin appuyée sur les politiques publiques en vigueur et ancrée sur les territoires doit répondre aux enjeux contemporains : préservation de la ressource en eau, lutte contre les inondations, maintien de la biodiversité, recherche de la continuité écologique, mise en harmonie des usages et fonctions du fleuve dans un objectif de développement durable.

Des premiers exemples de ce type de co-élaboration ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des directives européennes (directive cadre sur l'eau et directive inondations) avec par exemple la création du Comité territorial Seine amont, animé à la demande de l'Etat par Seine-Grands-Lacs et où l'ensemble des collectivités présentes co-construisent en cohérence des stratégies locales de lutte contre les inondations.

La nouvelle compétence GEMAPI est un outil appréciable qui va permettre de renforcer et développer les différentes politiques inhérentes au grand cycle de l'eau. Elle est un enjeu fondamental pour la Métropole du Grand Paris et doit être mise en œuvre sur son territoire, mais en tenant compte des diverses problématiques de l'ensemble du bassin amont de la Seine.

Dans ce domaine, l'EPTB peut être un outil privilégié, capable, grâce à son approche globale du bassin et à une future ouverture de sa gouvernance, de faire le lien entre la Métropole et les territoires de l'amont, et de constituer un appui de mise en cohérence de leurs politiques respectives en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

**NB.** : Compte tenu des évolutions juridiques et réglementaires en cours dans le cadre de la Réforme territoriale, cette communication sera complétée par des éléments d'actualité présentés en séance le jour du colloque.